

Semaine du 12 au 16 décembre 2022

OUTRE-MER – Intervention de Jean-François Carencio et débat sur l'autonomie alimentaire lors des Assises économiques des Outre-mer

Le 6 décembre dernier se sont déroulées les Assises économiques des Outre-mer, organisées par Ouest France, « le marin » et Illago, en partenariat avec la FEDOM, le Cluster Maritime Français et le ministère de l'intérieur et des Outre-mer.

Cet événement a rassemblé plusieurs acteurs politiques et économiques des territoires ultramarins français pour une journée de conférences entre professionnels du secteur.

La journée a notamment débuté par un entretien avec Jean-François Carencio, ministre délégué chargé des Outre-mer. Lors de l'échange, le Ministre a rappelé que l'Outre-mer représente un véritable laboratoire pour la France, notamment pour les projets innovateurs dans les énergies renouvelables. En ce sens, le projet CEOG (Centrale Électrique de l'Ouest Guyanais) a été mis en avant ; fonctionnant à partir de l'énergie solaire et de stockage sous forme d'hydrogène, sa mise en service est prévue mi-2024.

Les Assises ont aussi consacré une table ronde à l'agriculture, sous le thème *“Pourquoi parier sur les circuits courts et viser l'autonomie alimentaire ?”*, qui a rassemblé Jacques Andrieu, directeur de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM), Jocelyn Cavillot, vice-président de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) à La Réunion et membre de l'union syndicale Solidaires, Thierry Reydelle, secrétaire général de l'Association pour le Développement Industriel de la Réunion (ADIR) et Elie Shitalou, secrétaire général d'IGUAVIE, Interprofession Guadeloupéenne de la Viande et de l'Élevage.

Les intervenants se sont félicités de l'ambition du Gouvernement d'aller vers l'autonomie alimentaire des Outre-mer. Jacques Andrieu (ODEADOM) a affirmé qu'il s'agit là d'une *“ambition partagée par tous les territoires et tous les acteurs”* et qu'il y a plusieurs secteurs pour lesquels la marge de progression est grande (viande, fruits, légumes, œufs, lait).

Dans certains DROM, tels que La Réunion, la production locale représente déjà une part conséquente de la consommation locale en produits frais. A titre d'exemple, la viande, les œufs et la volaille produits localement répondent à quasi 100% de la consommation locale, a mis en avant Thierry

Reydellet (ADIR). En Guadeloupe, Elie Shitalou (IGUAVIE) a indiqué que la production locale d'œufs couvrait 90% de la consommation locale.

Si l'ambition d'avoir accès, dans les Outre-mer, à des produits locaux à des prix abordables est atteignable, les cinq intervenants se sont toutefois accordés pour dire que plusieurs obstacles persistent. Parmi ces freins se trouvent la concurrence avec les produits importés des pays tiers – souvent moins chers –, les aléas climatiques, la non-conformité des produits bio importés avec les normes européennes, la question du foncier et le renouvellement des générations.

Jacques Andrieu (ODEADOM) a conclu en rappelant que le ministre de l'Agriculture a lancé le 7 décembre dernier une concertation sur le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles qui porte notamment sur ces questions de renouvellement des générations.

Vous pouvez regarder l'intégralité des Assises économiques des Outre-mer en cliquant [ici](#).

VIE CHERE – Négociations sur le Bouclier Qualité/prix lors de l'Oudinot du pouvoir d'achat

L'Oudinot du pouvoir d'achat, qui s'est tenu le jeudi 8 décembre, a traité du Bouclier Qualité/Prix lors de négociations au ministère des Outre-mer avec les grands opérateurs économiques de l'Outre-mer. Par ce dispositif, l'objectif du Gouvernement est de lutter contre l'inflation croissante dans ces territoires.

Pour rappel, le Bouclier Qualité/Prix est une liste de produits de consommation courante dont le prix maximal est fixé en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (transporteurs, importateurs, producteurs, industriels, distributeurs...). Celui-ci a été mis en place par la loi relative à la régulation économique des Outre-mer du 20 novembre 2012, dite « loi Lurel ».

Lors d'une conférence de presse à ce sujet, le Ministre délégué aux Outre-Mer, M. Jean François Carencu a annoncé de nouvelles mesures d'extension du Bouclier Qualité/Prix (BQP) :

- En Guadeloupe, le panier BQP est passé de 106 produits de grande distribution à 176 produits.
- A la Réunion, le nombre de produits reste à 153, alors qu'il était évoqué un élargissement du BQP à 358 références.
- En Guyane, le BQP intègre 46 nouveaux produits, soit une hausse de 54% par rapport au précédent.
- En Martinique, pour les hypermarchés, 43 nouveaux produits sont inclus.

En plus de l'ajout de ces nouveaux produits, de nouveaux secteurs sont désormais concernés tels que les services téléphoniques, les produits d'entretien automobile, les produits multimédia, l'alimentation pour animaux ainsi que les fournitures de bricolage.

Le Ministre Jean François Carencio a également assuré que les services de l'État assureront un contrôle régulier des produits inclus dans le cadre du BQP, tant sur l'affichage de la liste des produits, que sur le respect des prix prévus dans le dispositif.

BOIS – Un premier bilan un an après le lancement des Assises de la forêt et du bois

Les Ministres de l'Agriculture M. Marc Fesneau, de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires M. Christophe Béchu, de l'Industrie M. Rolan Lescure, de la Ville et du Logement M. Olivier Klein ainsi que la Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie Mme Bérandère Couillard, ont réuni le 1er décembre 2022 le Conseil supérieur de la forêt et du bois pour dresser un bilan un an après le lancement des Assises de la forêt et du bois.

Les Assises de la forêt et du bois s'étaient déroulées entre octobre 2021 et mars 2022 et ont permis l'élaboration d'une « feuille de route forêt ». Cette feuille de route est un des chantiers prioritaires de la planification écologique France Nation Verte lancée par la Première ministre le 21 octobre dernier.

La feuille de route fixe 5 axes de travail :

- Mieux prévenir les risques et lutter contre les incendies,
- Adapter la forêt au changement climatique,
- Gérer durablement les forêts,
- Restaurer et préserver la biodiversité, les services écosystémiques et les sols des forêts,
- Structurer et développer la filière pour mieux valoriser les produits bois.

Dans ce cadre, il est prévu qu'une attention particulière soit consacrée aux forêts d'Outre-mer et à leurs spécificités avec la réunion début 2023 de la commission consultative sur les forêts d'Outre-mer de l'ONF.

“Nous avons une ambition pour cette filière forêt-bois, au cœur des défis du changement climatique et de souveraineté. Nous devons pour cela lui donner de la visibilité et de la cohérence dans l'action publique et l'accompagner dans ses efforts de structuration. » a affirmé Marc Fesneau lors de cette réunion.

Vous pouvez visionner la conférence de presse avec les Ministres en cliquant [ici](#).

FORÊTS – Les colégislateurs européens concluent un accord provisoire sur la déforestation importée

Les négociateurs du Parlement européen, de la Commission européenne et du Conseil de l'Union européenne ont conclu un accord provisoire mardi 6 décembre 2022 sur le règlement de l'UE relatif à la déforestation importée, à l'issue d'un troisième trilogue.

Ce projet de règlement, proposé le 17 novembre 2021 par la Commission européenne, vise à garantir que les produits achetés, utilisés et consommés par les citoyens sur le marché de l'Union ne participent pas à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le monde.

Le texte couvre l'huile de palme, la viande de bœuf, le bois, le café, le cacao, le soja, le caoutchouc, les produits dérivés comme le chocolat, les meubles, le papier imprimé, le charbon de bois et certains dérivés à base d'huile de palme.

L'opportunité d'ajouter d'autres produits (maïs, biodiesel) et d'autres écosystèmes ("autres terres boisées") sera évaluée par la Commission européenne au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur du règlement, en vertu d'une clause de révision de cette future législation.

« L'UE est un grand consommateur et négociant de produits de base qui jouent un rôle important dans la déforestation, comme le bœuf, le cacao, le soja et le bois. Les nouvelles règles visent à garantir que les consommateurs qui achètent ces produits ne contribuent pas à la dégradation des écosystèmes forestiers. La protection de l'environnement dans le monde, y compris des forêts et des forêts tropicales, est un objectif commun à tous les pays et l'UE est prête à prendre ses responsabilités. », a commenté le ministre tchèque de l'Environnement, Marian Jurečka.

L'accord politique doit désormais être adopté formellement ; le Parlement européen le validera au plus tôt lors de la session plénière de mars 2023 et le Conseil de l'UE au premier trimestre 2023 lors du prochain Conseil Environnement. L'entrée en vigueur du règlement est prévue dix-huit mois après sa publication.

AGENDA DE LA SEMAINE

Semaine du 12 décembre au 16 décembre 2022

	Conseil de l'UE / Conseil européen	Parlement européen	Commission européenne
<i>Lundi 12/12</i>	Conseil 'Agriculture et Pêche' (Bruxelles)	Session plénière (Strasbourg) <i>COP27 : évaluation des résultats de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique-COP27</i>	
<i>Mardi 13/12</i>	Conseil 'Agriculture et Pêche' (Bruxelles)	Session plénière (Strasbourg) <i>Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE</i>	
<i>Mercredi 14/12</i>		Session plénière (Strasbourg)	

<i>Jeudi 15/12</i>		Session plénière (Strasbourg)	
<i>Vendredi 16/12</i>	<i>Négociations interinstitutionnelles (Bruxelles)</i>		
	<i>Trilogue sur la réforme du Système européen d'échanges de quotas d'émissions (ETS) (et 17/12)</i>		